



(12) **DEMANDE DE BREVET EUROPEEN**

(43) Date de publication:
05.10.2011 Bulletin 2011/40

(51) Int Cl.:
A24F 19/00 (2006.01) A24F 19/02 (2006.01)

(21) Numéro de dépôt: **11159603.7**

(22) Date de dépôt: **24.03.2011**

(84) Etats contractants désignés:
AL AT BE BG CH CY CZ DE DK EE ES FI FR GB GR HR HU IE IS IT LI LT LU LV MC MK MT NL NO PL PT RO RS SE SI SK SM TR
Etats d'extension désignés:
BA ME

(30) Priorité: **30.03.2010 FR 1052369**

(71) Demandeur: **Groupa 5**
59300 Valenciennes (FR)

(72) Inventeurs:
• **Peretti, Christian**
59300, VALENCIENNES (FR)
• **Peretti, Martin**
59300, VALENCIENNES (FR)
• **Peretti, Rémi**
59770, MARLY (FR)

(74) Mandataire: **Cochonneau, Olivier**
Cabinet Beau de Loménie
Immeuble Eurocentre (Euralille)
179 Boulevard de Turin
59777 Lille (FR)

(54) **Cendrier adapte pour le stockage d'un objet inflammable tel qu'une cendre ou un megot de cigarette**

(57) L'objet de la présente invention porte sur un cendrier (100) comportant : a) un contenant (10) qui présente au moins une première ouverture (11) pour permettre l'introduction d'au moins un objet (MC) tel qu'un objet inflammable (MC) de type mégot ou cendre de cigarette, b) une poche (20) qui d'une part présente une deuxième

ouverture (21) située au moins partiellement au niveau de la première ouverture (11) pour permettre l'introduction dudit objet (MC) dans ladite poche (20) et qui d'autre part est constituée au moins partiellement dans un matériau ignifuge, en sorte de permettre le stockage dudit objet (MC) à l'intérieur de ladite poche (20).

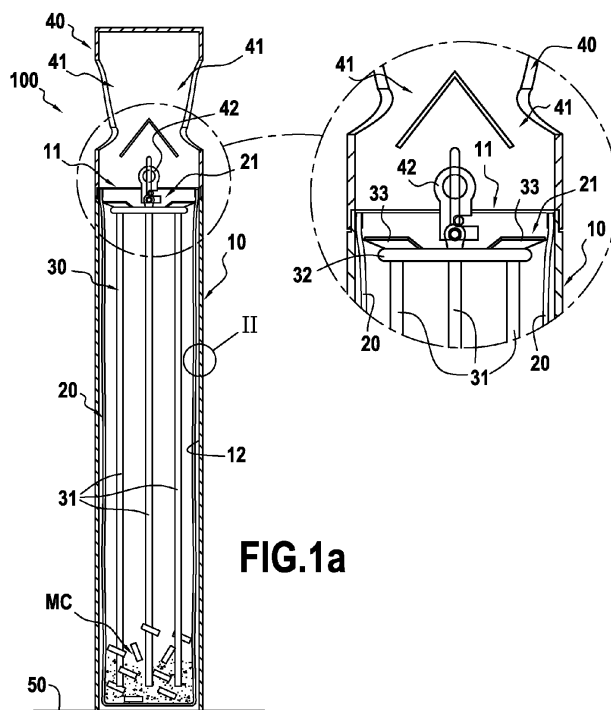


FIG.1a

Description

Domaine technique

[0001] L'objet de la présente invention a trait au domaine des cendriers, et plus particulièrement le domaine des cendriers extérieurs ; ce genre de cendriers étant destiné notamment à un usage collectif et citadin.

[0002] L'objet de la présente invention trouve de nombreuses applications avantageuses en s'adressant aux collectivités publiques qui cherchent à mettre en place dans les villes un réseau de cendriers collectifs et citadins, notamment pour améliorer la qualité de vie de ses habitants.

[0003] Bien évidemment, on comprend que l'objet de la présente invention trouve également de nombreuses autres applications avantageuses en s'adressant à toutes les entités de type entreprise, restaurant ou café qui sont soucieuses de l'environnement et de l'espace public, et qui cherchent à installer des cendriers collectifs à destination de leurs employés et/ou de leurs clients.

[0004] Par cendrier, on entend dans toute la présente description qui suit tous types de dispositifs aptes à contenir et/ou stocker des objets tels que des objets inflammables du type cendres ou mégots des cigarettes.

[0005] Bien évidemment, les cendriers au sens de la présente invention peuvent également servir à contenir et/ou à stocker tous autres types d'objets.

Etat de la technique

[0006] En France, il est interdit de consommer une cigarette dans un lieu public, et ce depuis l'entrée en vigueur de nombreuses législations nationales visant à réduire la consommation des cigarettes.

[0007] Depuis le 1^{er} février 2007, il est en effet interdit en France de fumer dans tous les lieux fermés et couverts, qui accueillent du public ou qui constituent des lieux de travail, ainsi que dans les moyens de transports collectifs.

[0008] Cette interdiction s'est étendue ensuite aux débits de boissons, aux casinos, aux cercles de jeu, aux débits de tabac, aux discothèques, aux hôtels ainsi qu'aux restaurants.

[0009] Ces différentes lois ont profondément modifié les comportements et les habitudes des fumeurs.

[0010] Désormais, pour pouvoir fumer sa cigarette, le fumeur est contraint de s'exiler dehors devant son lieu de travail ou devant le café ou le restaurant dans lequel il vient de consommer.

[0011] Ce phénomène migratoire, qu'on observe devant toutes les entreprises à l'heure de la pause et devant tous les restaurants à l'heure du café, n'est pas sans causer des problèmes, ces problèmes pouvant être considérés comme de véritables problèmes environnementaux.

[0012] Ces nouveaux comportements, engendrés par ces différentes mesures restrictives visant la réduction

de la consommation des cigarettes dans les lieux publics, nécessitent la mise en place de dispositifs pour préserver l'espace public et l'environnement au sens large.

[0013] On observe en effet devant chaque entreprise et devant chaque restaurant et café des monticules de mégots qui jonchent le sol.

[0014] De façon connue, il existe des cendriers consistant en de simples contenants qui sont destinés à contenir les mégots de cigarette, et à éviter ce genre de désagrément.

[0015] Ces cendriers présentent une ouverture située sur la portion supérieure du cendrier et permettant l'introduction des mégots de cigarette en vue de leur stockage à l'intérieur dudit contenant.

[0016] Généralement, de tels cendriers comportent également une plateforme située à proximité de l'ouverture et constituée dans un matériau métallique ; cette plateforme permet au fumeur d'éteindre sa cigarette en l'écrasant contre celle-ci.

[0017] On remarque cependant que, bien souvent, la cigarette n'est pas complètement éteinte ou le fumeur ne prend pas la peine d'écraser sa cigarette sur la plateforme.

[0018] Dans un cas comme dans l'autre, ce genre de situation peut être à l'origine d'un démarrage d'incendie.

[0019] En effet, comme généralement ce cendrier comporte d'autres objets tels que des mouchoirs ou du papier, un mégot de cigarette mal éteint introduit dans le cendrier agit comme un combustible et peut provoquer un début d'incendie.

[0020] Ce genre d'incendies est bien souvent sans grand danger pour la sécurité des tiers ; néanmoins, ces incendies représentent en fin d'année un véritable coût pour les collectivités publiques et/ou pour les entreprises ou les restaurants et cafés qui possèdent ces cendriers.

[0021] Par ailleurs, ce genre de cendriers n'est pas pratique en termes de maintenance.

[0022] Généralement, des sociétés de prestations ou des agents municipaux doivent vider les cendriers, une fois que ceux-ci sont pleins.

[0023] Pour ce faire, ils doivent retourner les cendriers en sorte de vider leur contenu dans un container plus grand.

[0024] On observe que cette manipulation peut s'avérer complexe et difficile, et qu'en tout état de cause, elle est particulièrement contraignante pour la personne en charge de cette maintenance.

[0025] Par ailleurs, en termes d'hygiène et de sécurité, ce genre de manipulations n'est pas recommandé.

[0026] Les cendriers relevés dans l'état de la technique résolvent une partie des problèmes liés à la propreté des trottoirs, mais sont souvent très peu pratiques pour les sociétés de prestations qui gèrent leur maintenance et ne prennent pas en considération les contraintes liées à la nature inflammable des objets qu'ils sont censés contenir.

[0027] La demanderesse observe donc que l'état de la technique présente de nombreux inconvénients dans

le domaine des cendriers.

Objet et Résumé de la présente invention

[0028] L'objet de la présente invention est donc d'apporter une solution aux différents problèmes précités parmi d'autres problèmes ; les problèmes liés aux coûts et à la simplification de fabrication étant bien évidemment pris en considération dans le cadre de la présente invention.

[0029] Un des problèmes techniques que résout l'objet de la présente invention consiste notamment à proposer une solution simple, intuitive et facile d'utilisation ; cette solution permettant, de façon efficace, le stockage des objets inflammables tout en autorisant un vidage de ces objets.

[0030] L'objet de la présente invention concerne donc un cendrier spécialement adapté à cet effet.

[0031] Le cendrier selon la présente invention comporte un contenant présentant au moins une première ouverture pour permettre l'introduction d'au moins un objet tel que par exemple un objet inflammable de type mégot ou cendre de cigarette.

[0032] Bien évidemment, il peut s'agir de tous autres types d'objet tels que par exemple un mouchoir, un papier ou un tissu usagé.

[0033] Le cendrier selon la présente invention comporte en outre une poche.

[0034] Cette poche présente d'une part une deuxième ouverture située au moins partiellement au niveau de la première ouverture du contenant pour permettre l'introduction de l'objet dans la poche.

[0035] Cette poche est d'autre part constituée au moins partiellement dans un matériau ignifuge.

[0036] Ainsi, le cendrier est configuré pour permettre un stockage à l'intérieur de la poche d'un objet tel qu'un objet inflammable, ce stockage pouvant se prolonger dans le temps sans risque d'incendie.

[0037] L'objet de la présente invention évite ainsi le démarrage des incendies de cendrier, et permet donc une réduction des coûts liés au remplacement des cendriers comme c'est le cas pour la plupart des cendriers relevés dans l'état de la technique.

[0038] Un tel agencement de cendrier avec un contenant et une poche selon la présente invention est particulièrement avantageux pour les propriétaires de tels cendriers, et ce notamment en termes de coût et de maintenance.

[0039] Le contenant comporte en son intérieur une paroi interne.

[0040] Avantageusement, la poche comporte une structure multicouche avec au moins une première couche dont une des faces est en regard vis-à-vis de la paroi interne, et une deuxième couche dont une des faces est destinée à être en contact avec le ou les objets.

[0041] Avantageusement, la première couche est constituée dans un matériau résistant apte à résister aux frottements mécaniques, et notamment aux frottements

mécaniques entre la poche et la paroi interne du contenant.

[0042] Cette première couche est également apte à résister à toutes autres contraintes mécaniques exercées sur la poche selon la présente invention.

[0043] Avantageusement, cette première couche est constituée en polyéthylène haute densité.

[0044] Bien évidemment, tous autres types de matériau ayant des propriétés de résistance mécanique similaires à celles du polyéthylène haute densité peuvent être utilisés.

[0045] Avantageusement, la deuxième couche comporte une première sous-couche constituée dans un matériau ignifuge tel que l'aluminium.

[0046] Bien évidemment, tous autres types de matériau ayant des propriétés de résistance au feu et d'isolation thermique similaires à celles de l'aluminium peuvent être utilisés.

[0047] Avantageusement, cette deuxième couche comporte une deuxième sous-couche constituée dans un matériau de type polyéthylène téréphtalate.

[0048] Cette deuxième sous-couche est ainsi apte à permettre le soudage, le thermosoudage ou encore le thermoscellage ; il est ainsi possible de conformer une poche qui présente plusieurs portions en permettant le soudage des portions entre elles lors de la fabrication et l'assemblage de la poche.

[0049] Bien évidemment, tous autres types de matériau ayant des propriétés similaires à celles du polyéthylène téréphtalate peuvent être utilisés.

[0050] Selon un mode de réalisation de la présente invention, la deuxième sous-couche est destinée à être en contact avec le ou les objets contenus dans le sac, et la première sous-couche est une couche intercalaire entre la deuxième sous-couche et la première couche, cette première sous-couche faisant barrière coupe-feu entre cette deuxième sous-couche et cette première couche.

[0051] Les première et deuxième couches sont assemblées l'une à l'autre par collage, par thermosoudage ou encore thermoscellage.

[0052] Bien évidemment, tous autres types de fixation entre les deux couches peuvent être utilisés.

[0053] Par ailleurs, il est possible également de conformer une poche avec une première couche et une deuxième couche comprenant uniquement la sous-couche constituée dans le matériau ignifuge de type aluminium.

[0054] Avantageusement, la poche est amovible pour permettre le vidage du cendrier par le retrait de la poche relativement au contenant, notamment lorsque cette poche est au moins partiellement remplie.

[0055] Avec le cendrier selon la présente invention, il est donc désormais très facile de remplacer la poche par une nouvelle poche : la personne en charge de la maintenance du cendrier n'a plus à vider le contenu du cendrier en retournant le cendrier comme c'est le cas aujourd'hui avec les cendriers existants ; cette personne

n'a plus qu'à retirer la poche du cendrier et positionner une nouvelle poche à l'intérieur du contenant.

[0056] Avantageusement, la deuxième ouverture comporte une bordure interne présentant un premier et un deuxième organes d'attache constitués dans une matière cohésive.

[0057] Ces premier et deuxième organes d'attache sont agencés pour coopérer ensemble en sorte de permettre une fermeture de la deuxième ouverture en les pressant l'un contre l'autre.

[0058] Bien évidemment, tous autres types de fermeture hermétique peuvent être envisagés dans le cadre de la présente invention.

[0059] De tels moyens de fermeture hermétique permettent à l'utilisateur de fermer la poche de façon sécurisée avant d'effectuer le retrait de la poche, cette fermeture évite ainsi que le contenu de la poche ne se déverse par terre lors d'une quelconque manipulation.

[0060] Avantageusement, le cendrier selon la présente invention comporte un élément d'introduction longiligne apte à être introduit au moins partiellement à l'intérieur de la poche pour permettre le déploiement de cette poche à l'intérieur du contenant.

[0061] Cette configuration est particulièrement avantageuse lorsque le contenant est de forme sensiblement longiligne, et qu'il est difficile de déployer la poche jusqu'au fond du contenant.

[0062] Avantageusement, cet élément d'introduction comporte une partie inférieure constituée d'au moins un élément longiligne dont la longueur est sensiblement égale ou légèrement inférieure à la profondeur du contenant.

[0063] Cet agencement de l'élément d'introduction permet le déploiement de la poche jusqu'au fond du contenant lorsqu'on introduit cette partie inférieure à l'intérieur de la poche.

[0064] Avantageusement, l'élément d'introduction comporte en outre une partie supérieure constituée d'au moins une couronne qui, lorsque la partie inférieure de l'élément d'introduction est introduite à l'intérieur de la poche, se rapporte sur la première ouverture pour permettre le maintien en position de la poche avec le contenant.

[0065] Avantageusement, la partie supérieure comprend des moyens de guidage aptes à permettre le guidage de l'objet à l'intérieur de la poche.

[0066] Avantageusement, la partie supérieure comprend également un moyen de préhension tel qu'une poignée de préhension pour faciliter l'introduction et le retrait de l'élément d'introduction.

[0067] Le cendrier selon la présente invention comporte en outre un couvercle de protection apte à couvrir la première ouverture du contenant et présentant une troisième ouverture pour permettre le passage dudit au moins un objet à l'intérieur du contenant et de la poche à travers respectivement la première et la deuxième ouverture.

[0068] Avantageusement, le couvercle comporte un

moyen de verrouillage/ déverrouillage apte à permettre le verrouillage/déverrouillage du couvercle avec le contenant pour empêcher l'accès par des tiers au contenu du cendrier.

[0069] Le cendrier selon la présente invention comporte en outre un socle solidaire du contenant et apte à être scellé sur un support de type sol ou mur pour permettre la fixation du cendrier au support.

[0070] L'objet de la présente invention présente ainsi de nombreux avantages par rapport à l'état de la technique en proposant une solution simple permettant notamment le stockage d'objets inflammables ; cette solution permet d'une part de réduire les coûts de maintenance, et permet d'autre part des améliorations conséquentes en termes d'utilisation et de sécurité.

Brève description des figures

[0071] D'autres caractéristiques et avantages de la présente invention ressortiront de la description ci-dessous, en référence aux figures annexées qui en illustrent un mode de réalisation dépourvu de tout caractère limitatif et sur lesquelles :

- la figure 1 représente une vue schématique en perspective d'un cendrier selon un exemple de réalisation particulier ;
- la figure 1a représente une vue schématique en coupe du cendrier conforme à l'exemple de réalisation de la figure 1 ;
- la figure 2 représente une vue schématique détaillée de la structure de la poche selon une variante de réalisation de la présente invention ;
- les figures 3a et 3b représentent respectivement une vue schématique de la poche selon une variante de réalisation de la présente invention ;
- les figures 4a et 4b représentent respectivement une vue schématique de l'élément d'introduction selon une variante de réalisation de la présente invention ;
- les figures 5a à 5c représentent de façon schématique un exemple d'utilisation d'un cendrier selon un mode de réalisation de la présente invention.

Description détaillée d'un exemple de réalisation particulier

[0072] Un cendrier selon un exemple de réalisation particulier de la présente invention va maintenant être décrit en faisant référence conjointement aux figures 1 à 5c.

[0073] Pour rappel, concevoir un cendrier apte à permettre le stockage d'objets inflammables tout en facilitant le vidage de ces objets est un des objectifs de la présente invention.

[0074] A cet effet, l'objet de la présente invention consiste en un cendrier 100 tel que représenté en figure 1.

[0075] Dans l'exemple décrit ici, et comme illustré notamment en figures 1 et la, le cendrier 100 selon la pré-

sente invention comporte un contenant 10 présentant au moins une première ouverture 11 pour permettre l'introduction d'au moins un objet MC tel qu'un objet inflammable de type mégot ou cendre de cigarette.

[0076] Dans l'exemple décrit ici, le cendrier 100 selon la présente invention comporte également un couvercle 40 apte à couvrir cette première ouverture 11.

[0077] Ce couvercle 40 présente une troisième ouverture 41 pour permettre le passage dudit au moins un objet MC à l'intérieur du contenant 10.

[0078] Le couvercle 40 comporte un moyen de verrouillage/déverrouillage 42 apte à permettre le verrouillage/déverrouillage du couvercle 40 avec le contenant 10 ; un tel moyen de verrouillage/déverrouillage 42 empêche l'accès à des tiers au contenu du cendrier 100.

[0079] Dans l'exemple décrit ici, il s'agit d'un simple système de verrouillage qui fonctionne avec une clef que seul l'utilisateur possède. Bien évidemment, tous autres systèmes de verrouillage/déverrouillage peuvent être envisagés dans le cadre de la présente invention.

[0080] De façon classique, le cendrier selon la présente invention comporte en outre un socle 50 solidaire du contenant 10 et apte à être scellé sur un support de type sol ou mur pour permettre la fixation du cendrier 100 au support. Un tel socle 50 scellé sur un support permet d'éviter le vol de cendrier 100.

[0081] Le cendrier 100 selon la présente invention comporte en outre une poche 20. Cette poche 20 est caractéristique de la présente invention.

[0082] Par poche au sens de la présente invention, on entend tous types de poche ou sachet constitué dans un matériau souple ou flexible en sorte de permettre une bonne manipulation et une certaine déformation en vue de son introduction dans le contenant.

[0083] Cette poche 20 selon la présente invention présente d'une part une deuxième ouverture 21 située au moins partiellement au niveau de la première ouverture 11.

[0084] Cet agencement de la première 11 et de la deuxième ouverture 21 permet l'introduction d'un ou plusieurs objets MC dans la poche 20.

[0085] Cette poche 20 selon la présente invention est constituée d'autre part au moins partiellement dans un matériau ignifuge.

[0086] Ainsi, grâce à l'agencement du contenant 10 et de la poche 20 ainsi qu'à la composition de la poche 20, le cendrier 100 est agencé pour permettre le stockage d'au moins un objet inflammable MC à l'intérieur de la poche 20.

[0087] Dans l'exemple décrit ici, la poche 20 est amovible.

[0088] Ainsi, le cendrier 100 est adapté pour permettre, par le retrait de la poche 20, le vidage du cendrier 100 lorsque la poche 20 est au moins partiellement remplie.

[0089] Un utilisateur tel qu'un agent de voirie ou un agent de surface peut ainsi aisément retirer la poche 20 du contenant 10 sans devoir retourner celui-ci comme

c'est le cas dans l'état de la technique relevé précédemment.

[0090] Dans l'exemple décrit ici, et comme illustré notamment en figures 3a et 3b, la deuxième ouverture 21 de la poche 21 comporte une bordure interne 23 présentant un premier 23a et un deuxième 23b organes d'attache constitués dans une matière cohésive.

[0091] Plus précisément, dans l'exemple décrit ici, ces premier 23a et deuxième 23b organes d'attache sont agencés pour coopérer ensemble en sorte de permettre une fermeture de la deuxième ouverture 21 lorsqu'on presse ces deux organes 23a et 23b l'un contre l'autre.

[0092] Avant de procéder au retrait de la poche 20 du contenant 10 en vue de son remplacement, l'utilisateur doit donc faire coopérer ces organes d'attache 23a et 23b pour permettre une fermeture hermétique de la poche 20 et éviter toute chute des mégots MC contenus à l'intérieur de celle-ci.

[0093] Le contenant 10 comporte en son intérieur une paroi interne 12.

[0094] Dans l'exemple décrit ici, et comme illustré en figure 2, la poche 20 selon la présente invention comporte une structure multicouche avec au moins une première couche 20a dont une des faces est en regard vis-à-vis de la paroi interne 12, et une deuxième couche 20b dont une des faces est destinée à être en contact avec le ou les objets MC.

[0095] Plus précisément, dans l'exemple décrit ici, la deuxième couche 20b comporte une première sous-couche 20b₁ constituée dans un matériau ignifuge de type aluminium.

[0096] Cette première sous-couche 20b₁ présente un caractère particulièrement avantageux par rapport à l'état de la technique relevé par la demanderesse : elle permet en effet, de façon non-limitative, de procurer une fonction coupe-feu entre la poche 20 et le contenant 10. Le cendrier 100 selon la présente invention peut ainsi contenir de façon prolongée dans le temps des objets inflammables.

[0097] La deuxième couche 20b comporte en outre une deuxième sous-couche 20b₂. Dans l'exemple décrit ici, ce matériau est un matériau de type polyéthylène téréphtalate PET.

[0098] Dans l'exemple décrit ici, la première couche 20a est constituée dans un matériau résistant apte à résister aux frottements mécaniques, et notamment aux frottements mécaniques entre la poche 20 et la paroi interne 22 du contenant 10.

[0099] Ce matériau particulièrement résistant permet également d'éviter que la poche 20 ne se déchire lors d'une manipulation de la poche, et notamment lorsque l'utilisateur a retiré la poche 20 du contenant 10.

[0100] Dans l'exemple décrit ici, ce matériau est un matériau de type polyéthylène haute densité HDPE.

[0101] Avantageusement, lors de la fabrication de la poche 20, les première 20a et deuxième 20b couches sont assemblées l'une à l'autre par collage, par thermosoudage ou encore thermoscellage.

[0102] Cette configuration de la poche 20 permet ainsi d'avoir une poche 20 souple et légère apte à contenir des mégots de cigarettes sans prendre feu, et apte à résister aux différentes contraintes mécaniques habituellement à l'origine de déchirure de la poche, comme c'est le cas par exemple pour les poubelles de déchets ménagers.

[0103] Dans l'exemple décrit ici, le contenant 10 est de forme cylindrique.

[0104] La demanderesse a observé, lors des différents tests de conception et d'utilisation, qu'il s'avérerait difficile de bien positionner correctement la poche 20 jusqu'au fond du contenant 10.

[0105] En effet, la forme cylindrique du contenant 10 rend difficile le déploiement total de la poche 20 à l'intérieur du contenant contre la paroi interne 12.

[0106] Afin de résoudre ce problème additionnel de mise en position de la poche 20 à l'intérieur du contenant 10, le cendrier 100 selon la présente invention comporte en outre un élément d'introduction 30 longiligne qui est apte à être introduit au moins partiellement à l'intérieur de la poche 20.

[0107] Ainsi, en mode utilisation, comme illustré en figure 5a, l'utilisateur positionne la poche 20 en sorte de couvrir la première ouverture 11 du contenant 10.

[0108] Ensuite, comme illustré en figure 5b, l'utilisateur introduit l'élément d'introduction 30 à l'intérieur de la poche 20. Cette simple introduction permet d'un seul mouvement le déploiement de la poche 20 contre la paroi interne 12 du contenant 10, et ce jusqu'au fond dudit contenant 10.

[0109] Il lui suffit ensuite de rabattre le couvercle 40 comme illustré en figure 5C, et de fermer le moyen de verrouillage/déverrouillage 42 pour mettre le cendrier 100 en position « prêt à l'emploi ».

[0110] Les étapes inverses doivent être établies pour retirer la poche 20 du contenant 10, lorsque celle-ci est au moins partiellement remplie.

[0111] Sur le plan structurel, dans l'exemple décrit ici, et comme illustré en figures 4a et 4b, l'élément d'introduction 30 comporte une partie inférieure 30a constituée d'au moins un élément longiligne 31 dont la longueur est sensiblement égale ou légèrement inférieure à la profondeur du contenant 10.

[0112] Dans l'exemple décrit ici, la partie inférieure 30a comporte quatre éléments longilignes 31. Bien évidemment, ce nombre de « quatre » est pris à titre purement illustratif, et n'a pas un caractère limitatif.

[0113] Ces éléments longilignes 31 facilitent le déploiement de la poche 20 à l'intérieur du contenant 10.

[0114] L'élément d'introduction 30 comporte en outre une partie supérieure 30b constituée d'au moins une couronne 32 qui, lorsque la partie inférieure 30a de l'élément d'introduction 30 est introduite à l'intérieur de la poche 20, se rapporte sur la première ouverture 11 pour permettre le maintien en position de la poche 20 avec le contenant 10.

[0115] Dans l'exemple décrit ici, la partie supérieure

30b comprend des moyens de guidage 33 aptes à permettre le guidage de l'objet MC à l'intérieur de la poche 20.

[0116] Ainsi, lorsqu'un fumeur jette son mégot de cigarette MC à travers la troisième ouverture 41, ce mégot est guidé vers l'intérieur de la poche 20.

[0117] Dans l'exemple décrit ici, la partie supérieure 30b comprend de façon avantageuse un moyen de préhension 34 tel qu'une poignée de préhension pour faciliter l'introduction et le retrait de l'élément d'introduction 30 dans la poche 20.

[0118] Ainsi, l'utilisateur d'un cendrier 100 dispose d'un cendrier permettant, grâce à une poche 20 caractéristique de la présente invention, d'une part un stockage d'objets inflammables de façon prolongée dans le temps, et d'autre part une maintenance simplifiée.

[0119] Il devra être observé que cette description détaillée porte sur un exemple de réalisation particulier de la présente invention, mais qu'en aucun cas cette description ne revêt un quelconque caractère limitatif à l'objet de l'invention ; bien au contraire, elle a pour objectif d'ôter toute éventuelle imprécision ou toute mauvaise interprétation des revendications qui suivent.

Revendications

1. Cendrier (100) comportant un contenant (10) présentant au moins une première ouverture (11) pour permettre l'introduction d'au moins un objet (MC) tel que par exemple un objet inflammable de type mégot ou cendre de cigarette, **caractérisé en ce qu'il** comporte une poche (20) présentant d'une part une deuxième ouverture (21) située au moins partiellement au niveau de la première ouverture (11) pour permettre l'introduction dudit objet (MC) dans ladite poche (20), et étant constituée d'autre part au moins partiellement dans un matériau ignifuge, en sorte de permettre le stockage dudit objet (MC) à l'intérieur de ladite poche (20).
2. Cendrier (100) selon la revendication 1, le contenant (10) comportant en son intérieur une paroi interne (12), **caractérisé en ce que** la poche (20) comporte une structure multicouche présentant au moins une première couche (20a) dont une des faces est en regard vis-à-vis de la paroi interne (12), et une deuxième couche (20b) dont une des faces est destinée à être en contact avec le ou les objets (MC).
3. Cendrier (100) selon la revendication 2, **caractérisé en ce que** la deuxième couche (20b) comporte une première sous-couche (20b₁) constituée dans un matériau ignifuge de type aluminium.
4. Cendrier (100) selon la revendication 2 ou 3, **caractérisé en ce que** la deuxième couche (20b) comporte une deuxième sous-couche (20b₂) constituée

dans un matériau de type polyéthylène téréphtalate (PET).

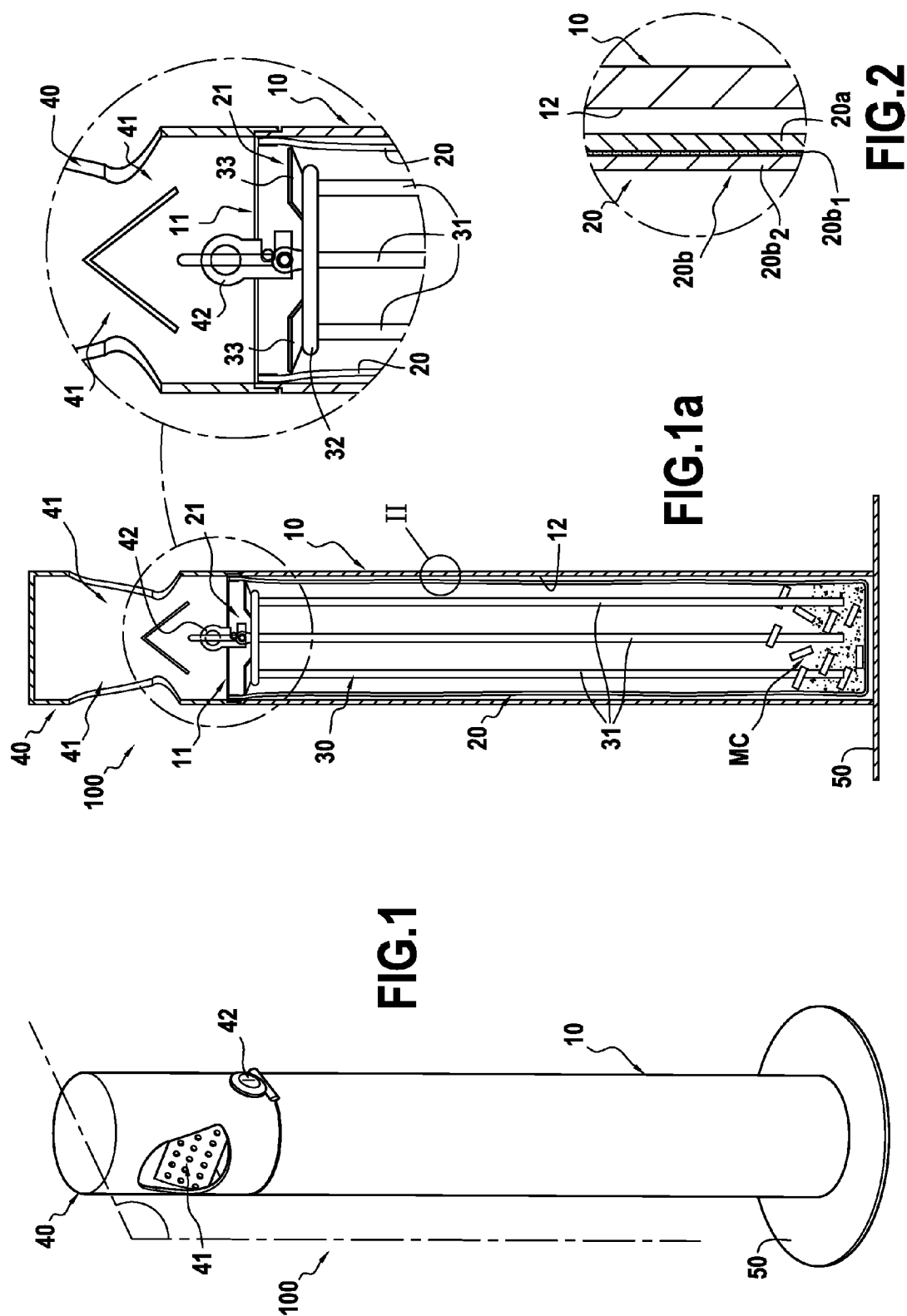
5. Cendrier (100) selon l'une quelconque des revendications 2 à 4, **caractérisé en ce que** la première couche (20a) est constituée dans un matériau résistant de type polyéthylène haute densité (HDPE). 5
6. Cendrier (100) selon l'une quelconque des revendications 2 à 5, **caractérisé en ce que** les première (20a) et deuxième (20b) couches sont assemblées l'une à l'autre par collage, par thermosoudage ou encore par thermoscellage. 10
7. Cendrier (100) selon l'une quelconque des revendications précédentes, **caractérisé en ce que** la poche (20) est amovible pour permettre, par le retrait de ladite poche (20), le vidage dudit cendrier (100) lorsque cette dite poche (20) est au moins partiellement remplie. 20
8. Cendrier (100) selon l'une quelconque des revendications précédentes, **caractérisé en ce que** la deuxième ouverture (21) comporte une bordure interne (23) présentant un premier (23a) et un deuxième (23b) organes d'attache constitués dans une matière cohésive et agencés pour coopérer ensemble en sorte de permettre une fermeture de ladite deuxième ouverture (21) en les pressant l'un contre l'autre. 25
30
9. Cendrier (100) selon l'une quelconque des revendications 1 à 8, **caractérisé en ce que** le cendrier (100) comporte un élément d'introduction (30) longiligne apte à être introduit au moins partiellement à l'intérieur de ladite poche (20) pour permettre le déploiement de cette dite poche (20) à l'intérieur du contenant (10). 35
10. Cendrier (100) selon la revendication 9, **caractérisé en ce que** l'élément d'introduction (30) comporte une partie inférieure (30a) constituée d'au moins un élément longiligne (31) dont la longueur est sensiblement égale ou légèrement inférieure à la profondeur du contenant (10) pour permettre le déploiement de la poche (20) jusqu'au fond dudit contenant (10) lorsqu'on introduit cette dite partie inférieure (30a) à l'intérieur de la poche (20). 40
45
11. Cendrier (100) selon les revendications 9 ou 10, **caractérisé en ce que** l'élément d'introduction (30) comporte une partie supérieure (30b) constituée d'au moins une couronne (32) qui, lorsque la partie inférieure (30a) de l'élément d'introduction (30) est introduite à l'intérieur de la poche (20), se rapporte sur la première ouverture (11) pour permettre le maintien en position de ladite poche (20) avec le contenant (10). 50
55

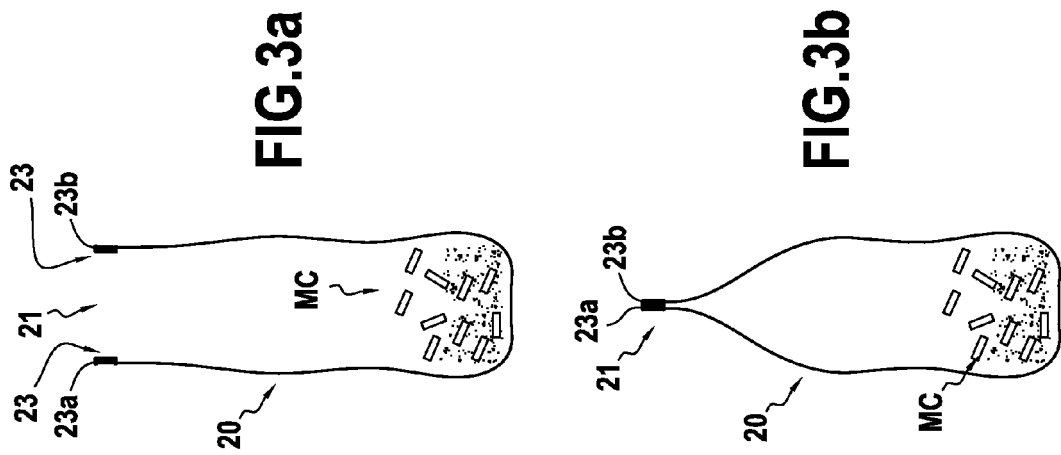
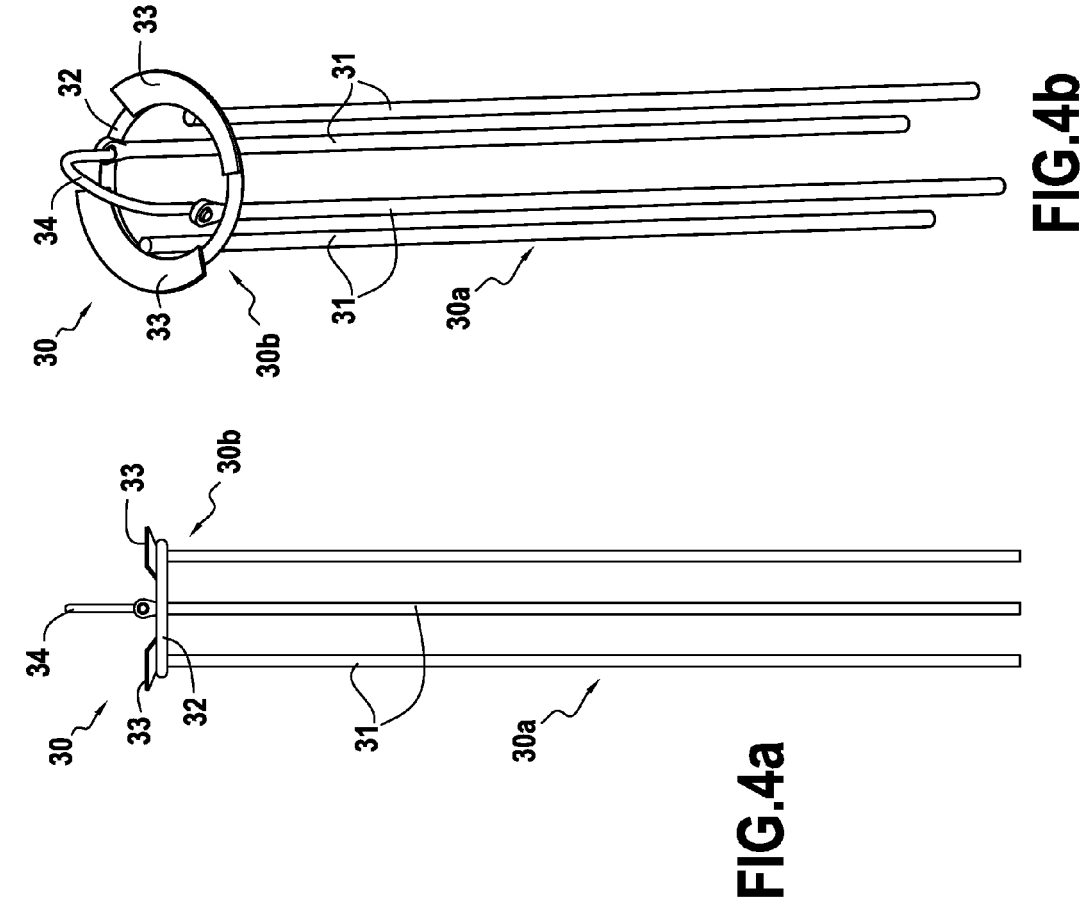
12. Cendrier (100) selon la revendication 11, **caractérisé en ce que** la partie supérieure (30b) comprend des moyens de guidage (33) aptes à permettre le guidage dudit objet (MC) à l'intérieur de la poche (20).

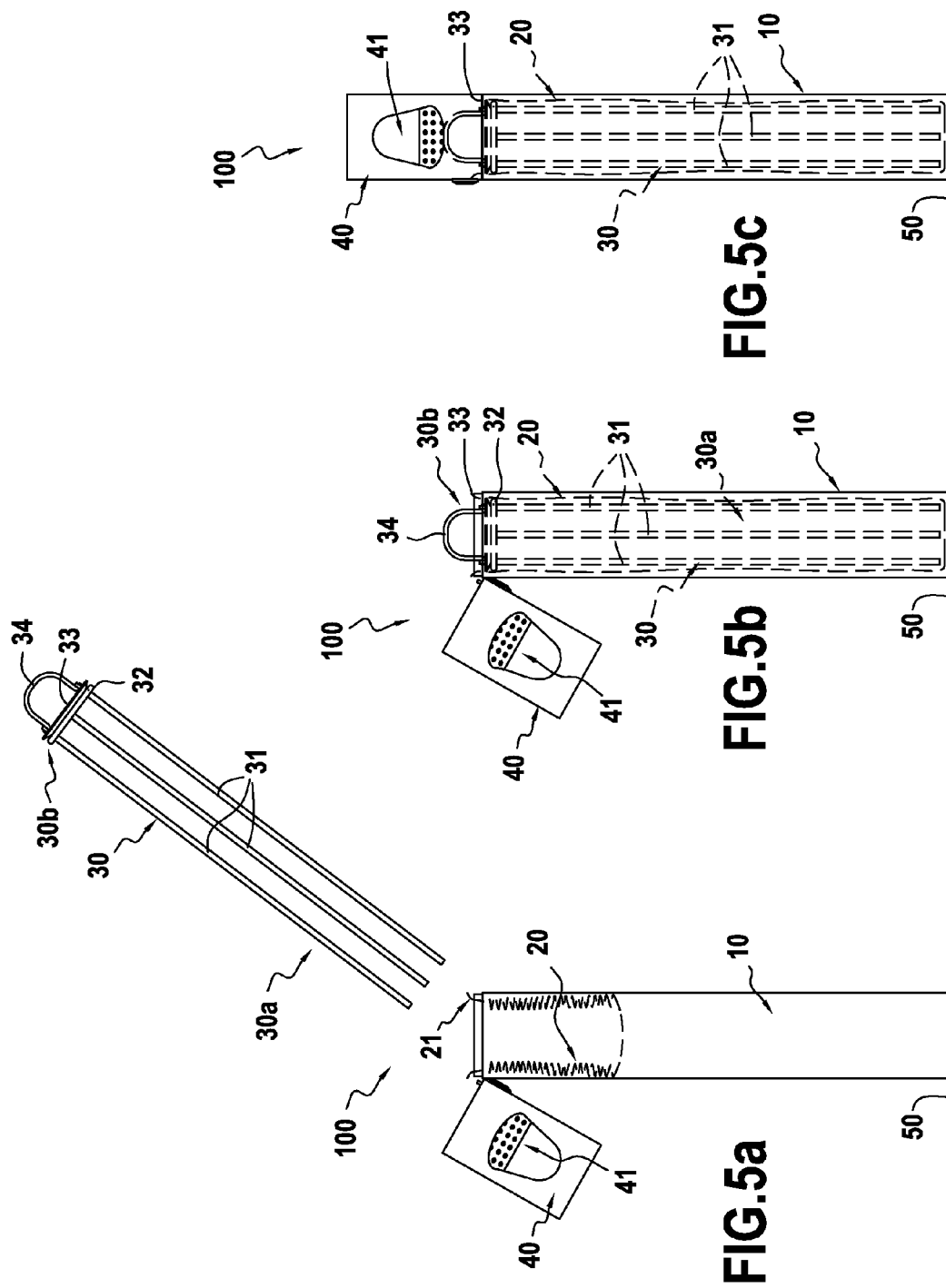
13. Cendrier (100) selon les revendications 11 ou 12, **caractérisé en ce que** la partie supérieure (30b) comprend un moyen de préhension (34) tel qu'une poignée de préhension pour faciliter l'introduction et le retrait de l'élément d'introduction (30).

14. Cendrier (100) selon l'une quelconques des revendications précédentes, **caractérisé en ce qu'il** comporte un couvercle (40) apte à couvrir la première ouverture (11) du contenant (10) et présentant une troisième ouverture (41) pour permettre le passage dudit au moins un objet (MC) à l'intérieur dudit contenant (10) et de la dite poche (20).

15. Cendrier (100) selon la revendication 14, **caractérisé en ce que** le couvercle (40) comporte un moyen de verrouillage/déverrouillage (42) apte à permettre le verrouillage/déverrouillage dudit couvercle (40) avec le contenant (10) pour empêcher l'accès au contenu dudit cendrier (100).









RAPPORT DE RECHERCHE EUROPEENNE

Numéro de la demande

EP 11 15 9603

DOCUMENTS CONSIDERES COMME PERTINENTS			
Catégorie	Citation du document avec indication, en cas de besoin, des parties pertinentes	Revendication concernée	CLASSEMENT DE LA DEMANDE (IPC)
X	WO 2004/110191 A1 (RUBBERMAID COMMERCIAL PRODUCTS [US]; PRESNELL DONALD C [US]; BENNETT E) 23 décembre 2004 (2004-12-23) * alinéa [0020] - alinéa [0031]; figures * -----	1-8,14,15	INV. A24F19/00 A24F19/02
X	US 2004/261803 A1 (BOLAND DAVID V [US]) 30 décembre 2004 (2004-12-30) * alinéa [0012] - alinéa [0023]; figures * -----	1-8,14,15	
A		9-13	
X	WO 2008/033550 A2 (NEW PIG CORP [US]; DEYULIS MARK ANTHONY [US]; WOYTOWICH MARK STEPHEN []) 20 mars 2008 (2008-03-20) * alinéa [0028]; revendications; figures * -----	1-8,14,15	
A		9-13	
X	GB 2 416 982 A (TIDEEZE INTERNAT LTD [GB]) 15 février 2006 (2006-02-15) * page 11, ligne 18 - page 15, ligne 2; revendications; figures * -----	1-8,14,15	
A		9-13	
X	US 3 753 441 A (BENNETT W) 21 août 1973 (1973-08-21) * le document en entier * -----	1-8	DOMAINES TECHNIQUES RECHERCHES (IPC)
X	WO 2004/012536 A1 (RUBBERMAID COMMERCIAL PRODUCTS [US]; PERELLI THOMAS [US]; DEMKO CRAIG) 12 février 2004 (2004-02-12) * le document en entier * -----	1,7,14,15	A24F
X	DE 20 2008 008029 U1 (DIRSCHERL JOHANN [DE]) 30 octobre 2008 (2008-10-30) * alinéa [0021] - alinéa [0024]; revendications; figures * -----	1,7,14,15	
Le présent rapport a été établi pour toutes les revendications			
Lieu de la recherche Munich		Date d'achèvement de la recherche 20 juillet 2011	Examineur Marzano Monterosso
CATEGORIE DES DOCUMENTS CITES X : particulièrement pertinent à lui seul Y : particulièrement pertinent en combinaison avec un autre document de la même catégorie A : arrière-plan technologique O : divulgation non-écrite P : document intercalaire		T : théorie ou principe à la base de l'invention E : document de brevet antérieur, mais publié à la date de dépôt ou après cette date D : cité dans la demande L : cité pour d'autres raisons & : membre de la même famille, document correspondant	

1

EPO FORM 1503 03.82 (P04C02)

**ANNEXE AU RAPPORT DE RECHERCHE EUROPEENNE
RELATIF A LA DEMANDE DE BREVET EUROPEEN NO.**

EP 11 15 9603

La présente annexe indique les membres de la famille de brevets relatifs aux documents brevets cités dans le rapport de recherche européenne visé ci-dessus.
Lesdits membres sont contenus au fichier informatique de l'Office européen des brevets à la date du
Les renseignements fournis sont donnés à titre indicatif et n'engagent pas la responsabilité de l'Office européen des brevets.

20-07-2011

Document brevet cité au rapport de recherche	Date de publication	Membre(s) de la famille de brevet(s)	Date de publication
WO 2004110191 A1	23-12-2004	AUCUN	
US 2004261803 A1	30-12-2004	WO 2005002371 A2	13-01-2005
WO 2008033550 A2	20-03-2008	US 2008169296 A1	17-07-2008
GB 2416982 A	15-02-2006	AUCUN	
US 3753441 A	21-08-1973	AUCUN	
WO 2004012536 A1	12-02-2004	AU 2003230787 A1	23-02-2004
		BR 0313298 A	21-06-2005
		CA 2495033 A1	12-02-2004
		EP 1526785 A1	04-05-2005
		MX PA05001435 A	06-06-2005
		US 2006180590 A1	17-08-2006
		US 2004026290 A1	12-02-2004
DE 202008008029 U1	30-10-2008	AUCUN	

EPO FORM P0460

Pour tout renseignement concernant cette annexe : voir Journal Officiel de l'Office européen des brevets, No.12/82